

Actuellement, le service d'accès aux droits de la Ligue des droits de l'Homme n'est assuré que sur rendez-vous, et ceci de façon stricte.

La Ligue des droits de l'Homme n'assure plus de permanences.

Les prises de rendez vous se font

- par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h au numéro 06 41 94 12 69 (attention, ces horaires ne sont pas des horaires d'accueil physique)
- par mail : ldh.metz@ldh-france.org
- Pour Thionville, les rendez vous se prennent par mail : ldh.thionville@gmail.com

L'accueil téléphonique et le courriel sont aussi des moyens d'accès à l'aide et aux conseils.

Nous accompagnons sur toutes sortes de problématiques d'accès aux droits (racisme, discriminations, scolarisation...) même si nous sommes davantage sollicités pour des problèmes de droits des étrangers.

Dans le champ du droit des étrangers nous accompagnons sur les problématiques :

- d'accès aux droits sociaux,
- de changement de statut (maladie/salarié ou étudiant/salarié)
- de mineurs devenus majeurs, issus ou non de l'ASE
- de titres de séjours pour raison familiale conjoint de français, d'étranger en situation régulière, parent d'enfant français...)
- de titres de séjour pour raisons exceptionnelles (vie privée et familiale, travail, circonstances humanitaires...)
- de renouvellement de titre de séjour
- de regroupement familial ou de réunification familiale
- exceptionnellement, des demandes de réexamen. Nous préférons que ce soit les associations qui ont aidé à la rédaction de la demande d'asile qui interviennent. Quand ce n'est pas possible, **il est nécessaire de prendre contact avec la LDH avant de faire la demande de dossier de réexamen.**

Ce que nous ne faisons plus :

- la domiciliation postale. Ce service est maintenant assuré par le CCAS
- la demande administrative de dossier d'accès au titre de séjour pour soins.